




Bulletin de préconisation n°18 du 3/11/23

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Gratraud, Coopérative du Nyonsais.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Mouche

D'après le BSV n°18, les captures sont encore importantes sur la majorité des secteurs des régions PACA et Occitanie. La mouche est toujours présente et active et on observe une augmentation des piqûres sur plusieurs parcelles. Les conditions climatiques actuelles favorisent un cycle de développement de la mouche de l'olive de 4 semaines (délais entre la piqûre et le trou de sortie).

Aujourd'hui, le choix de votre stratégie de protection des olives va dépendre principalement de votre date prévisionnelle de récolte, de vos observations de l'évolution des dégâts (piqûres), et de l'intensification des vols de mouches.



Maladies du feuillage

D'après le BSV n°18, des sorties de symptômes d'œil de paon sont observées et un inoculum de cercosporiose est présent dans plusieurs parcelles. Des précipitations sont prévues dans les prochains jours sur l'ensemble des secteurs. Si votre date prévisionnelle de récolte le permet, pensez à renouveler votre protection (attention aux DAR). Attention, actuellement le risque est important pour les maladies du feuillage, car sur cette période, les conditions climatiques sont souvent favorables à des contaminations. La situation est donc compliquée par rapport au risque de lessivage des produits cuivreux et aux DAR des autres produits. Soyez très vigilants. Si vous avez récolté, il est fortement conseillé de protéger votre verger.



Maturité

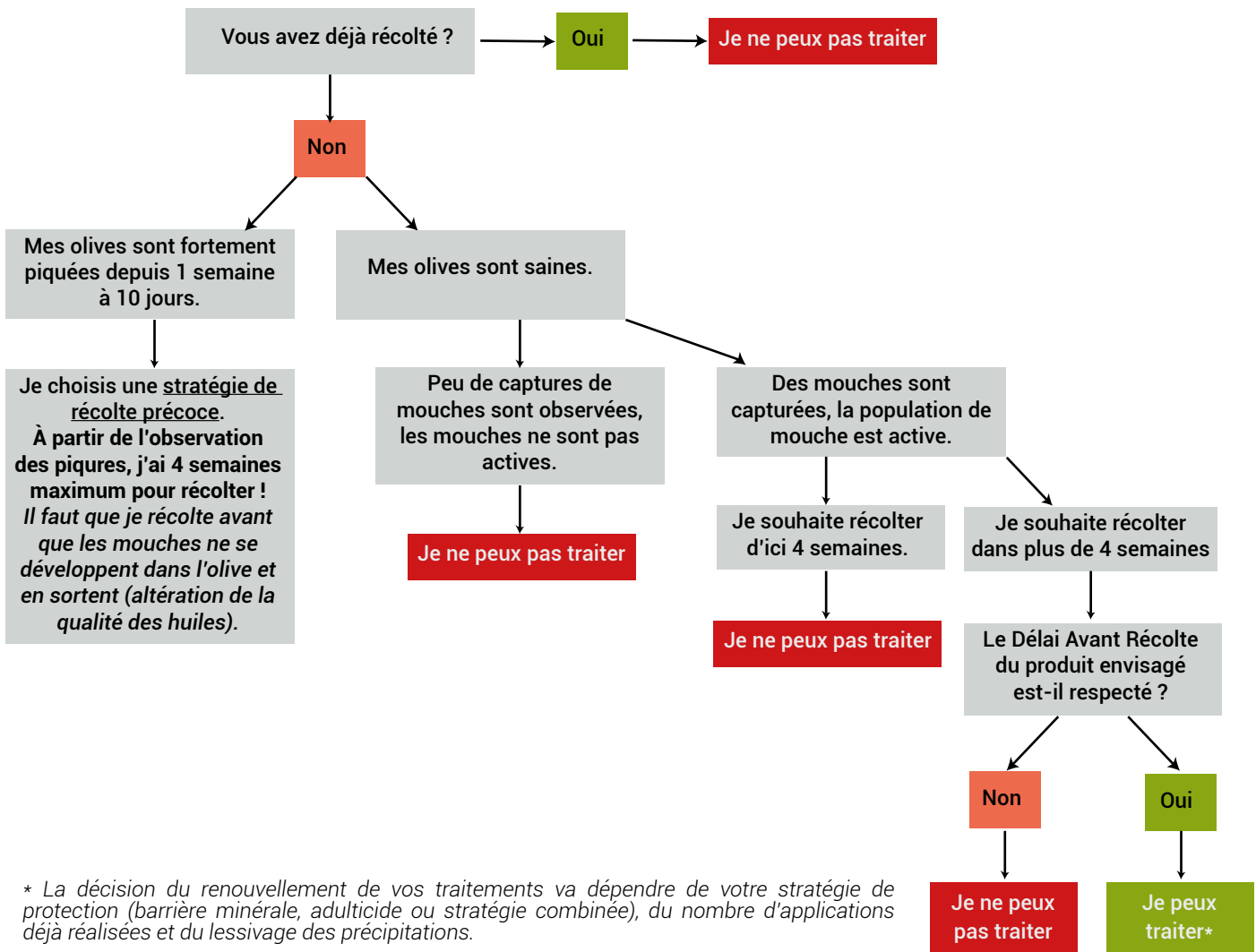
Beaucoup de variétés ont déjà atteint un niveau de maturité convenable pour la récolte. Mais la Picholine et l'Olivière restent encore très vertes et n'ont pas encore acquis leur profil typique.



Mouche

Préconisations

D'après le BSV n°18, aujourd'hui, le choix de votre stratégie de protection des olives va dépendre principalement de votre date prévisionnelle de récolte, de vos observations de l'évolution des dégâts (piqûres) et de l'intensification des vols de mouches.



* La décision du renouvellement de vos traitements va dépendre de votre stratégie de protection (barrière minérale, adulticide ou stratégie combinée), du nombre d'applications déjà réalisées et du lessivage des précipitations.

Vous pouvez consulter les captures de mouche et dégâts observés du réseau autour de vous sur l'application « Oléiculteur ». Des tutoriels sont disponibles [sur la chaîne Youtube de France Olive](https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/) ainsi que des replays du webinar de présentation. Une réunion en visioconférence est organisée pour présenter l'application et répondre à vos questions le mercredi 29 novembre à 17h. Trouvez le lien de connexion sur le site de France Olive : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2024 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/10/france-olive-Cahier-de-loleiculteur-avec-certiphyto-2024.pdf>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Remarques :

- Il est impératif de **vérifier les délais avant récolte** des matières actives utilisées.
- Les spécialités à base de cuivre peuvent être mélangées aux barrières minérales lors de leur application.
- Nous vous rappelons que c'est la qualité des applications qui fait l'efficacité de vos traitements : en particulier, les applications doivent se faire sur feuillage sec et sans vent, avec un pulvérisateur parfaitement réglé.



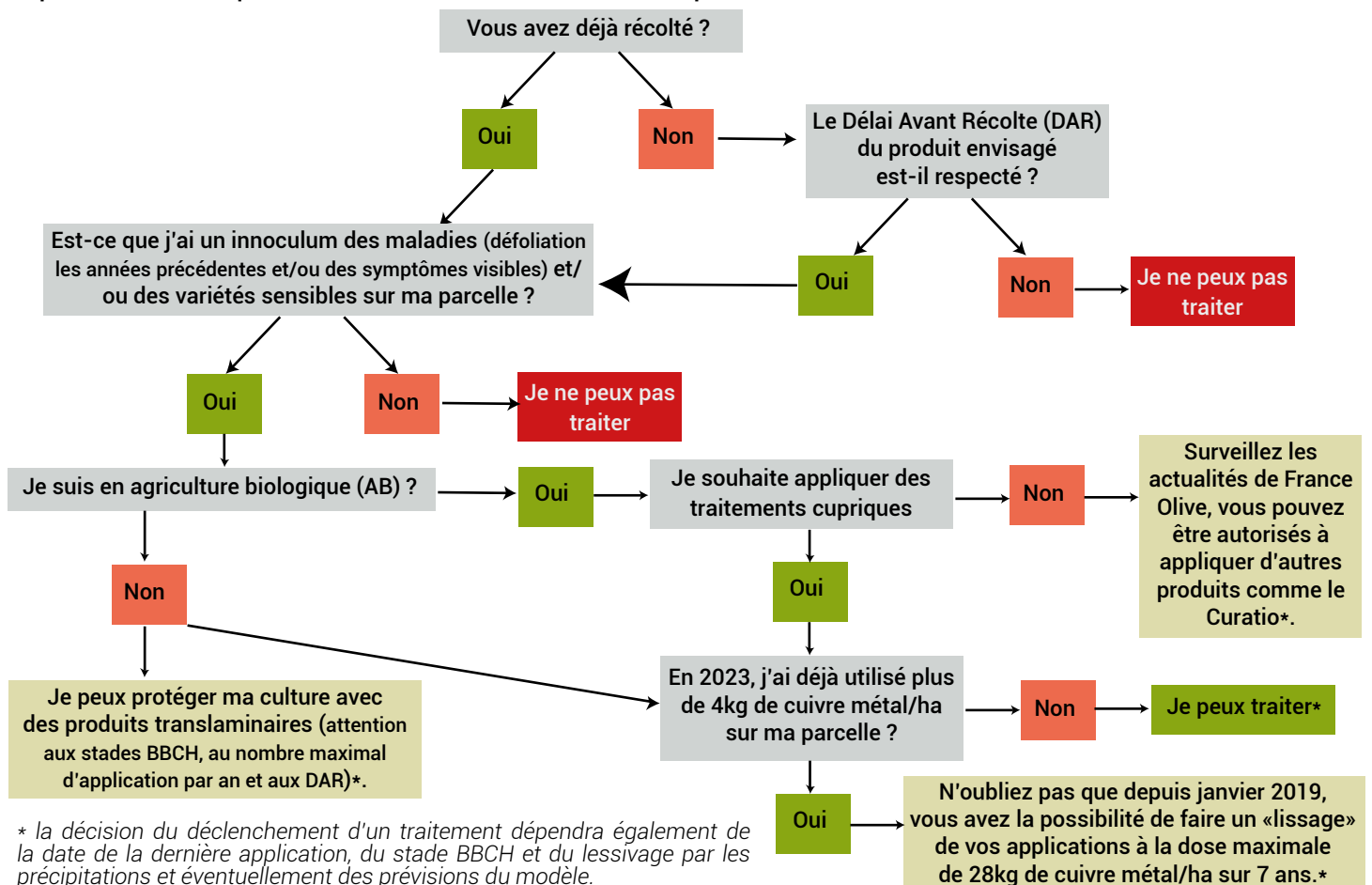
Maladies du feuillage

Préconisations

D'après le BSV n°18, le choix de votre stratégie de protection va dépendre de plusieurs paramètres :

- de la date prévisionnelle de votre récolte ;
- du nombre d'applications et de la quantité de cuivre métal déjà appliqué dans votre verger ;
- de la sensibilité variétale et/ou du niveau d'inoculum des maladies dans votre verger (défoliation des années précédentes et/ou symptômes visibles actuellement).

Ce graphique d'aide à la décision peut vous aider pour le positionnement d'un traitement cuivre sur cette période pour limiter le risque de nouvelles contaminations dans la parcelle :



* la décision du déclenchement d'un traitement dépendra également de la date de la dernière application, du stade BBCH et du lessivage par les précipitations et éventuellement des prévisions du modèle.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Vous pouvez consulter le modèle oeil de paon, adapté des travaux de Roubal, Régis et Nicot (2017) sur [l'application Oléiculteur de France Olive](#). À partir des prévisions météorologiques, ce modèle indique les prochains épisodes contaminants et un risque évalué par l'application. Ce risque dépend des interventions que vous avez réalisées (protection), de l'état sanitaire de votre verger (observations) et des conditions météorologiques. Si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez le créer gratuitement, «créer votre exploitation» et lancer le modèle Œil de paon. Pour obtenir une évaluation du risque la plus fiable possible, il est conseillé de rentrer vos interventions et vos observations dans l'application.

Des tutoriels sont disponibles [sur la chaîne Youtube de France Olive](#) ainsi que des replays du webinaire de présentation. Une réunion en visioconférence est organisée pour **présenter l'application et répondre à vos questions le mercredi 29 novembre à 17h**. Trouvez le lien de connexion sur le site de France Olive : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Attention, actuellement la situation est importante pour la cercosporiose, car sur cette période de récolte, les conditions climatiques sont souvent favorables à des contaminations. Pour limiter les risques, n'attendez pas la fin de la récolte pour protéger vos arbres (si les DAR le permettent) ! Nous vous rappelons que les traitements contre les maladies du feuillage doivent être réalisés AVANT les précipitations pour limiter les contaminations et non après, car les contaminations auront déjà eu lieu et il sera trop tard !

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2024 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/10/france-olive-Cahier-de-loleiculteur-avec-certiphyto-2024.pdf>.



Maturité

La plupart des variétés sont à un niveau de maturité bien avancé. La Salonenque par exemple a nettement faibli en arômes, elle produit maintenant des huiles très plates.

Le Cailletier est dans une situation similaire en zone littorale, mais se trouve à un niveau de maturité convenable dans l'arrière-pays. Seules les parcelles en forte charge sont encore très vertes et donnent des huiles un peu trop ardentes et pas assez aromatiques, et demandent à mûrir un peu plus.

L'Aglandau est globalement très avancé dans toutes les régions, et donne des huiles exceptionnelles, autant au niveau du fruité que de la structure, très équilibrées. Seules les parcelles d'oliviers sans irrigation, qui ont rattrapé leur retard de lipogénèse avec les dernières pluies, donnent des huiles encore un peu trop amères. Cette amertume va baisser avec les températures.

Deux variétés sont encore globalement très vertes et demandent à mûrir encore : la Picholine et l'Olivière. Pour celles-ci, la typicité aromatique est rarement atteinte, et l'amertume reste exceptionnellement élevée. Pour la Picholine cette amertume fait partie du profil habituel mais pour l'Olivière il sera impératif de trouver la possibilité de faire des assemblages.

Seules les parcelles de Picholine très chargées peuvent avoir un avantage à être récoltées tout de suite. Cela permet de produire un fruité vert très herbacé et très harmonieux, à faible amertume. Il n'y a pas la typicité aromatique avec les arômes de prune mais il s'agit d'un fruité vert parmi les plus harmonieux.